

Une nouvelle chance pour profiter de l'OPAH, N'hésitez plus !

Vous souhaitez réaliser des travaux ?

- Pour réduire vos factures d'**énergie**
- Pour adapter votre logement pour faciliter votre **maintien à domicile**,
- Pour améliorer un **habitat dégradé ou indigne**, occupé ou vacant
- Pour rénover un **logement locatif** ou vacant

L'OPAH peut vous aider à financer votre projet :



ADAPTATION DES LOGEMENTS

Un escalier ou une baignoire peuvent vite devenir, pour une personne âgée, un obstacle à l'autonomie. Pourtant, quelques travaux d'aménagement peuvent suffire pour garder son autonomie à domicile :

- travaux visant à faciliter la **réalisation de la toilette** (douche adaptée, installation d'un WC rehaussé,...)
- travaux visant à **éviter les risques de chute** (qualité de l'éclairage, revêtement de sol approprié, non glissant, main courante dans l'escalier, monte-escalier, réaménagement d'une chambre et d'une salle d'eau au rez-de-chaussée)
- installation de **volets roulants électriques**, ...



TRAVAUX D'ECONOMIES D'ENERGIE

Vous souhaitez réaliser des travaux dans votre logement pour réduire vos factures énergétiques ? Il faut alors prévoir le changement de la chaudière, d'isoler les combles et/ou les murs, d'installer une ventilation (VMC), de remplacer des menuiseries, ...

Sur votre Communauté de communes, des dispositifs d'aides permettent de financer une partie de ces travaux (ANAH, Communauté de Communes, Région, Caisses de retraite principales).

250 projets de travaux ont ainsi été subventionnés depuis 2013.

Qui peut bénéficier d'une subvention ?

- les propriétaires occupant leur logement
- les propriétaires bailleurs ou de logement vacant
- réalisant des travaux par un professionnel du bâtiment

Chaque situation est spécifique, n'hésitez pas à contacter la COMAL SOLIHA 51.

Avant d'engager vos travaux, et pour plus de renseignements, contacter **gratuitement** le :



16, boulevard Hippolyte Faure
CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Tél : **03.26.64.13.93**

Mail : **comal@comalsoliha51.fr**

Ou lors des permanences dans votre Communauté de communes, (4 bd de Varennes), chaque 1^{er} mardi du mois de **13h30 à 15h** : mardi 5 avril 2016, 7 juin, 5 juillet, 6 septembre, 4 octobre, 22 novembre, 6 décembre.